



Quatrième session

Point 44 de l'ordre du jour

CREATION D'UN TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DESIGNATION DES MEMBRES

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : Mlle Maria Z.N. WITTEVEEN (Pays-Bas)

1. L'Assemblée générale, à sa 255^{ème} séance plénière, le 24 novembre 1949, a adopté, sur le rapport de la Cinquième Commission (A/1127), une résolution portant création d'un Tribunal administratif des Nations Unies et définissant le statut du Tribunal.
2. Conformément à la procédure à laquelle fait allusion le rapport de la Cinquième Commission (A/1127, paragraphe 10), touchant le mode de désignation des membres du Tribunal, et sur la demande que le Président de l'Assemblée générale avait adressée au Président de la Cinquième Commission le 28 novembre 1949 (A/C.5/362), la Cinquième Commission, à sa 234^{ème} séance, le 7 décembre 1949, a examiné la question de la désignation de membres du Tribunal en application de l'article 3 du statut, qui dispose que :
 - "1. Le Tribunal se compose de sept membres, tous de nationalité différente ...
 - "2. Les membres sont désignés pour trois ans par l'Assemblée générale et leur mandat est renouvelable, étant entendu toutefois que, parmi les premiers membres désignés, deux membres sont désignés pour un an seulement et deux autres pour deux ans...."
3. Avant le 7 décembre, le Président de la Cinquième Commission avait invité les membres de la Commission à indiquer les noms de personnalités que la Commission pourrait recommander à l'Assemblée générale de désigner. Au moment où la Cinquième Commission a examiné la question, les noms de dix candidats avaient été mis en avant. La Commission a accepté une proposition du Président tendant à désigner d'abord, par un vote au scrutin secret, les sept personnalités à recommander pour faire partie du Tribunal, et à procéder ensuite à des votes au scrutin secret pour choisir ceux des sept membres qui seraient en fonction pendant trois ans, deux ans et un an respectivement.

4. Les sept personnalités dont le nom suit ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, la Commission a officiellement déclaré qu'elle recommanderait leur désignation.

Nombre de bulletin de vote 44

Nombre de bulletins valides 44

Mme Paul Bastid	37
Général Maharajah	
Jam Shri Digvijayasinhji Sahib	37
M. Omar Loutfi	37
Sir Sydney Caine	34
M. Emilio N. Oribe	32
M. Rowland Andrews Egger	31
M. Vladimir Outrata	29

La Commission a procédé à un deuxième tour de scrutin pour choisir les membres dont elle proposerait la désignation pour une période de trois ans. Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins de vote 43

Nombre de bulletins valides 43

Général Maharajah	
Jam Shri Digvijayasinhji Sahib	27
M. Omar Loutfi	27
Mme Paul Bastid	23

La Commission a ensuite procédé à un troisième tour de scrutin pour choisir les membres dont elle proposerait la désignation pour une période de deux ans. Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins 42

Nombre de bulletins valides 42

M. Emilio N. Oribe	25
M. Rowland Andrews Egger	23

En conséquence de ces deux derniers tours de scrutin, la Commission a décidé de proposer la désignation de Sir Sydney Caine et de M. Vladimir Outrata pour une période d'un an.

5. La Cinquième Commission a donc décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter la résolution suivante :

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

L'Assemblée générale

1. Désigne, comme membres du Tribunal administratif, en vertu de l'article 3 du statut du Tribunal administratif, les personnalités dont le nom suit :

Mme Paul Bastid

Sir Sydney Caine

Général Maharajah Jam Shri Digvijayasinhji Sahib

M. Rowland Andrews Egger

M. Omar Loutfi

M. Emilio N. Oribe

M. Vladimir Outrata

2. Déclare que les membres dont le nom suit sont désignés pour une période de trois ans, à partir du 1er janvier 1950 :

Mme Paul Bastid

Général Maharajah Jam Shri Digvijayasinhji

M. Omar Loutfi

3. Déclare que les membres dont le nom suit sont désignés pour une période de deux ans à partir du 1er janvier 1950 :

M. Rowland Andrews Egger

M. Emilio N. Oribe

4. Déclare que les membres dont le nom suit sont désignés pour une période d'un an, à partir du 1er janvier 1950 :

Sir Sydney Caine

M. Vladimir Outrata.
